

Monsieur le Directeur
de l'Environnement de la Province Sud
BP 3718
98846 NOUMEA CEDEX

LETTRE RECOMMANDEE AVEC ACCUSE DE RECEPTION

Nouméa, le 25 mars 2010

Vos Réf. : 2010-3929/DENV

Objet : PORTER A CONNAISSANCE au titre du Projet d'arrêté de la STEP de Nouméa Centre-Ville

Réf : ICPE projet d'arrêté autorisant la Mairie de Nouméa à mettre en service une installation de traitement et d'épuration des eaux résiduaires domestiques ou assimilées exploitée par la Société Calédonienne des Eaux en Centre-Ville, sur le territoire de la commune de Nouméa.

Monsieur,

En réponse à votre projet d'arrêté, nous voulons porter à votre connaissance que :

- le milieu récepteur ne présente pas d'usages particuliers dont la baignade,
- le milieu récepteur ne présente pas d'intérêt patrimonial majeur,
- dans le dossier de demande d'autorisation d'exploiter, le tableau, figurant au § 4.2.3 de l'étude d'impact reproduit ci-dessous indique une garantie de constructeur obtenue 95 % du temps; ces niveaux de rejet ne sont donc pas atteignables 100% du temps.

		Garantie du fabricant (95 % du temps)
MES	mg/l	5
DBO ₅	mg/l	10
DCO	mg/l	70 ¹
NTK	mg/l	15
Pt	mg/l	2

¹ Pour une DCO soluble réfractaire inférieure à 30 mg/l

De ce fait, nous vous demandons de bien vouloir prendre en compte les niveaux de rejet ci-dessous comme niveaux de rejet de référence pour l'autorisation d'exploitation de la station d'épuration du centre-ville de Nouméa.

Paramètres	Valeurs limites des caractéristiques du rejet
Volume journalier	-
Température	$\leq 25^{\circ}$ Celsius
pH	$6,5 \leq \text{pH} \leq 8,5$
DBO ₅	≤ 20 mg/l
DCO	≤ 90 mg/l ²
Matières en suspension totales	≤ 20 mg/l
Azote global (NGL)	≤ 20 mg/l
Phosphore total (Pt)	≤ 3 mg/l
Coliformes fécaux	≤ 250 u /100 ml
Entérocoques	≤ 100 u /100 ml

Ces niveaux de rejet correspondent à ceux retenus dans le cadre de l'arrêté d'autorisation de la step 6 de Vale Inco NC utilisant la même filière de traitement membranaire que celle du Centre-Ville de Nouméa

Par ailleurs, l'écart entre les rejets de ce dernier tableau et ceux repris dans les tableaux précédent n'a pas d'impact sur le milieu naturel.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, en nos respectueuses salutations.

Copie : Ville de Nouméa

² Pour une DCO soluble réfractaire inférieure à 30 mg/l